Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20260521-2026_05_1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLÉMY

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Canton de PLAINTEL

Séance du 12 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze mai à 19 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune de PLÉMY, régulièrement convoqué le cinq mai deux mil vingt-six, s'est réuni.

Étaient présents :

CADIN Laurent
FRANÇAIS Nadège
FRÉVILLE Jean-François
HAMELIN Jean-Paul
JAN Sabine
LE MERCIER Pierrick
LEMPEREUR Stéphanie
LEFFONDRÉ Isabelle
MARTIN Fabrice
OLIVIERO Nathalie
RAT Cédric
RAULT Thérèse
RICHARD Michel
SWIADKIEWICZ Thomas
TARDIVEL Amandine
VUILLAUME Quentin

Nombre de membres en exercice : 19 **Nombre présents :** 16

Absentes excusés : HUET Solvec (Donne pouvoir à Nadège FRANÇAIS), Marielle DREZEN-LAURGEAU (Donne pouvoir à Jean-François FRÉVILLE) Christophe BA (Donne pouvoir à Michel RICHARD).

Secrétaire : Thérèse RAULT

2026-05-1 : ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
5.3 – DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) est une commission communale chargée de choisir le titulaire d'un marché public lorsque sa valeur estimée est égale ou supérieure aux seuils européens.

La CAO analyse les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre, examine et désigne l'attributaire du marché.

Outre le maire, président de droit, la CAO est composée de trois membres titulaires et trois membres suppléants, élus au scrutin de liste secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Le conseil municipal peut néanmoins, à l'unanimité, décider de ne pas procéder au scrutin secret.

Une seule liste est déposée :

- Titulaires : Thomas SWIADKIEWICZ, Pierrick LE MERCIER, Marielle DREZEN-LAURGEAU.
- Suppléants : Thérèse RAULT, Laurent CADIN, Jean-François FRÉVILLE.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la décision à l'unanimité du conseil municipal de ne pas recourir au scrutin secret pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ;

Considérant les motifs exposés ci-dessus par Monsieur Michel RICHARD, Maire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- De proclamer élus les membres suivants au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) :

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20260521-2026_05_1-DE

- Titulaires : Thomas SWIADKIEWICZ, Pierrick LE MERCIER, Marielle BRIEN-LAURGEAU.
- Suppléants : Thérèse RAULT, Laurent CADIN, Jean-François FRÉVILLE.

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document et à engager toutes les mesures afférentes à cette délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits,
Le Maire, Michel RICHARD

MAIRIE DE PLEMY (Côtes-d'Armor)

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception

en Préfecture le 21 mai 2026
et de la publication le 21 mai 2026

Le Maire, Michel RICHARD

MAIRIE DE PLEMY (Côtes-d'Armor)